

FOIRE AUX QUESTIONS INSERTION RSA

QUESTIONS/REponses

Table des matières

DUI : questions techniques	2
DUI : questions pratiques.....	3
Suspension / Équipe Pluridisciplinaire.....	5
Actions du PDI/ Rdv06	7
Aides matérielles	7
Questions diverses.....	8

DUI : questions techniques

QUESTIONS	REponses
le DUI ne mar che pas (problème de réseau) ? Que faire ?	Le RTI n'a pas de compétence réseau/ informatique. Il faut faire un CER papier ou reconvoquer la personne
Mon mot de passe est bloqué , je n'arrive plus à me connecter ?	Cliquez sur « j'ai oublié mon mot de passe ». la marche à suivre pour programmer un nouveau mot de passe s'affichera. Si vous êtes toujours bloqué, contactez l'assistante du RTI.
Je fais un CER, une réorientation, une demande de levée de suspension, une demande d'aide matérielle... et j'ai une pastille orange	Une pastille orange signifie qu'une étape a été enregistrée mais pas validée À l'ouverture du DUI, chaque référent a un « pop up » qui lui indique que des formulaires n'ont pas été validés. Pour éviter cela : je finis toujours mes demandes par : <ul style="list-style-type: none">➤ cliquer sur « enregistrer »➤ cliquer sur « valider et envoyer »➤ vérifier que la pastille est verte Vous en retrouverez la liste au bas de votre page d'accueil dans l'onglet « Formulaires non validés » après l'onglet « Mes rendez-vous ». L'absence de validation du CER oblige à faire revenir le bénéficiaire pour qu'il signe le CER papier imprimé.
Je souhaite changer le numéro de téléphone d'un bénéficiaire ou son e-mail	Je sélectionne « modification des coordonnées » clique droit « créer »

DUI : questions pratiques

QUESTIONS	REponses
« ALERTES »	<p>Les alertes interviennent à échéance constante sur l'ensemble des bénéficiaires que vous suivez :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ renouvellement de CER : 30 jours avant la date d'échéance du CER en cours ➤ Nouvelle orientation : Date du jour d'orientation ou réorientation ➤ Avis avant suspension : 15 jours après la date de la menace de suspension (cela permet au bénéficiaire de prendre connaissance de cette menace et de se manifester). <p>Les alertes requièrent une intervention.</p>
J'ai 2 alertes pour la même personne , laquelle choisir pour faire le CER ?	Cliquez sur l'une ou l'autre alerte, aucune incidence ou bien faites une recherche dossier dans vos bénéficiaires où là il n'y aura qu'une ligne
« DEMENAGEMENT »	
Suite à un déménagement , je reçois dans « mes alertes » un CER à conclure pour un bénéficiaire récemment orienté vers ma structure et qui a déjà un contrat en cours de validité. Que dois-je faire ?	<p>Faire un nouveau CER. (l'ancien sera automatiquement obsolète) Cela permet au bénéficiaire de rencontrer très rapidement son nouveau référent et d'actualiser sa situation</p>
Un bénéficiaire dont je suis référent a déménagé , dois je faire un CER ?	<p>Le dossier du bénéficiaire doit être transféré. Ne pas faire de CER, le nouveau référent le réalisera ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Remplir la fiche modificative et la scanner au RTI. ➤ dans le DUI du bénéficiaire demander un changement d'orientation <p>Si vous souhaitez conserver le suivi du bénéficiaire, contactez le RTI.</p> <p>Si vous êtes une MSD, pensez à vérifier avant l'adresse dans CDAP et à la comparer avec celle sur Génésis.</p>
Je souhaite faire un CER mais le bénéficiaire va déménager dans les 2 mois	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Faire un CER court (2 ou 3 mois maximum) ➤ Remplir la fiche de liaison modificative à transmettre au RTI et à la CAF lorsque l'allocataire aura déménagé ➤ dans le DUI demander une réorientation vers un nouveau référent <p>Si vous souhaitez conserver le suivi du bénéficiaire, contactez le RTI.</p>

« REFERENT »	
Je ne suis pas encore nommé(e) référent(e), ma structure l'est déjà	Votre structure a désigné une personne en charge des affectations DUI, veuillez vous rapprocher d'elle
Je souhaite faire un CER mais je n'ai pas accès au dossier du bénéficiaire	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Soit vous n'êtes pas encore référent et votre structure doit vous nommer ➤ Soit le bénéficiaire a déjà un autre référent nommé (consultation sur : dossier : rechercher un dossier puis : intervenant) et vous ne devez pas faire de CER
Je souhaite faire un CER mais le dossier du bénéficiaire n'est plus dans mes alertes	<p>Vérifier dans « mes bénéficiaires » que cette personne est encore dans votre portefeuille (Attention plusieurs pages possibles).</p> <p>Si ce n'est pas le cas vous pouvez consulter le dossier dans « dossier : rechercher un dossier puis intervenant » et voir le nom du nouveau référent</p>
« REFUS du bénéficiaire »	
Je souhaite faire un CER mais le bénéficiaire refuse l'action que je lui propose	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Faire signer au bénéficiaire le formulaire de « refus de contractualisation » ➤ L'envoyer à l'UAI
Je souhaite faire un CER mais le bénéficiaire refuse de le signer	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Faire signer au bénéficiaire le formulaire de « refus de contractualisation » ➤ L'envoyer à l'UAI
« REORIENTATION »	
Je suis référent(e) mais je souhaite réorienter le bénéficiaire vers un autre référent	<p>Ne pas faire de CER</p> <p>Sur le dossier DUI, sélectionner (clic gauche) « demande de changement d'orientation »</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ clic droit « créer » ➤ remplir les champs (IMPORTANT : les commentaires sont indispensables pour appuyer une demande de changement de référent) ➤ cliquer sur « enregistrer » ➤ cliquer sur « valider et envoyer » Valider un changement de référent dans le DUI ➤ vérifier que la pastille est verte.

Suspension / Équipe Pluridisciplinaire

QUESTIONS	REPOSES
J'ai des questions concernant une suspension d'un bRSA suite à une EP	Contacter l'UAI
Quelles sont les raisons de suspension du RSA ?	<p>Pour les MSD ou les CCAS, consulter systématiquement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ la CAF sur CDAP : Pour absence de DTR ou contrôle CAF ou ressources supérieures, ➤ Ou GENESIS
Je n'ai pas d'information concernant la suspension d'un bénéficiaire que je suis dans le DUI (insertion)	Vous pouvez consulter CDAP (généralement 2 raisons : absence de DTR ou absence de réponse à un courrier CAF). Si vous ne parvenez pas à y trouver la raison de cette suspension, contactez le RTI.
J'ai des questions concernant une réouverture de droits d'un bénéficiaire suite à une suspension de moins d'un an	Contacter l'UAI
Le bénéficiaire a été absent au rdv mais je ne veux pas de suspension	<p>Prévoir un autre RDV ou faire un mail à l'UAI qui notera l'information dans « arrivée information » sur Genesis ;</p> <p>Si le bénéficiaire est à l'ordre du jour d'une Equipe pluridisciplinaire le dossier ne sera plus inscrit à l'EP. Si vous avez déjà une demande d'avis dans le DUI il est impératif de répondre à cette demande.</p>
J'ai reçu un « avis avant suspension » dans mes alertes	<p>Rédiger systématiquement un commentaire</p> <p>Ne pas écrire « RAS », pour soutenir ou non la décision de suspension. par exemple : ok pour suspension, absent car malade, contre la suspension car...</p>
Un bénéficiaire me contacte car il est menacé de suspension par l'UAI, je n'ai pas le dossier dans mes alertes ? pourquoi ?	<p>Vérifier qu'il est dans vos bénéficiaires.</p> <p>Les alertes concernant les menaces de suspension n'apparaissent que 15 jours après la date d'édition par l'UAI.</p> <p>Si vous êtes dans la période avant les 15 jours :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Recherchez le dossier dans vos bénéficiaires + ➤ Faites un mail à l'UAI afin d'éviter la suspension ➤ Programmez un rendez vous avec le bénéficiaire.

<p>Je souhaite faire un CER de levée de suspension</p>	<p>Dans le DUI, remplir le CER, puis</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ cliquer sur « enregistrer » ➤ cliquer sur « valider et envoyer » ➤ vérifier que la pastille est verte ➤ faire signer l'exemplaire référent et l'exemplaire bénéficiaire au bénéficiaire ➤ scanner les 2 exemplaires à l'UAI de votre secteur ➤ conserver le CER papier
<p>Je souhaite faire un CER mais le RSA est suspendu par la CAF</p>	<p>Que ce soit pour absence de DTR ou contrôle CAF ou ressources supérieures : vous n'êtes plus tenu de faire un CER</p>
<p>Je souhaite faire une réorientation mais le bénéficiaire est inscrit à une EP, que faire ?</p>	<p>Un bénéficiaire ne peut être réorienté si une procédure de suspension est engagée. Le référent doit donner son avis avant EP en préconisant cette réorientation. L'EP statuera sur la suspension ou non et sur la réorientation préconisée.</p>
<p>Je souhaite faire un CER mais le bénéficiaire n'est plus soumis aux droits et devoirs car il a déclaré des ressources dans ses DTR (emploi, ressources financières diverses)</p>	<p>Ne pas faire de CER Le dossier ne sera clôturé qu'une fois radié à la CAF + 2 mois Il restera dans « mes alertes » en attendant la radiation (environ 2 DTR) S'il est radié à la CAF depuis + de 2 mois et toujours dans « mes alertes » : faire un mail au RTI</p>

Actions du PDI/ Rdv06

QUESTIONS	REPOSES
Je veux reconduire un bénéficiaire sur une action mais il n'est plus soumis aux droits et devoirs?	Contactez le RTI
Je ne trouve pas une action dans insertion06 pour prendre un rendez vous pour mon bénéficiaire	Vérifiez qu'elle n'apparait pas dans une autre rubrique (emploi/social). Si l'action n'a pas de prise de rdv en ligne, elle est néanmoins inscrite dans le DUI. Le porteur de l'action contactera directement le bénéficiaire après réception de l'orientation via le DUI.(Par exemple l'action interval' le sivism val de banquière)
Où trouver la fiche de liaison pour l'accompagnement global dans insertion06 ?	Dans insertion06.fr La fiche se trouve dans la rubrique emploi
J'ai pris un rdv sur rdv06 pour une action et je veux le modifier ou l'annuler après enregistrement	Appeler la structure chargée de l'action. Elle est la seule compétente pour gérer ses rendez vous et faire une modification ou une annulation
Je ne trouve pas l' action PEPSI Rsa sur le DUI	L'action se trouve dans la rubrique professionnelle

Aides matérielles

QUESTIONS	REPOSES
J'ai fait une demande d' aides matérielles mais le bénéficiaire n'a toujours rien reçu	Si la demande a été faite dans le DUI vérifier sur le dossier dans le DUI à la ligne « dernières situations RSA et Pôle Emploi » qu'il y a inscrit « accord aide matérielle le x », s'il est inscrit, le courrier contenant l'aide doit arriver (entre 10 et 15 jours) Dans tous les autres cas , faire un mail à la BAL RTI de votre territoire

Questions diverses

QUESTIONS	REPONSES
Le paiement du RSA n'a pas été fait alors que la DTR est validée et le CER aussi	Contacter la CAF via la messagerie intégrée dans CDAP. Bonne chance.

Cette FAQ sera mise à jour chaque trimestre grâce à vos contributions (rti_est@departement06.fr)